

ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU- BRUNSWICK

Exercice terminé le 31 mars 2010

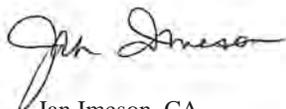
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIER

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société et ceux-ci ont été approuvés par le conseil d'administration.

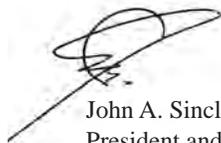
La direction a dressé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick maintient des livres comptables, des systèmes d'information ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion qui fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière disponible est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

Le conseil d'administration, par le truchement de son Comité de vérification, s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière. Il appartient au comité d'examiner les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Jan Imeson, CA
Chief Financial Officer



John A. Sinclair
President and Chief Executive Officer

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Chartered Accountants
Comptables agréés
Le 7 mai 2010



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

Au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

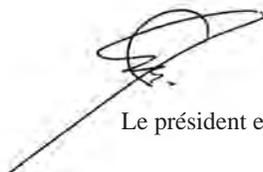
	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	228	13
Débiteurs – Fonds de retraite	2 556	2 172
Autres débiteurs	5	16
Charges payées d'avance	270	279
Total de l'actif à court terme	3 059	2 480
Immobilisations (note 4)	244	219
TOTAL DE L'ACTIF	3 303	2 699
Passif, apports reportés et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 408	1 896
Taxe de vente harmonisée à payer	145	105
Tranche à court terme du passif découlant du régime complémentaire de retraite (note 6)	22	22
Total du passif à court terme	2 575	2 023
Passif découlant du régime complémentaire de retraite (note 6)	192	214
Avantages sociaux futurs (note 7)	292	243
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 8)	244	219
Engagements (note 5)		
TOTAL DU PASSIF ET DES APPORTS REPORTÉS	3 303	2 699
ACTIF NET	–	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des résultats et de l'évolution de l'actif net
Exercices terminés les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2010	2009
	\$	\$
PRODUITS		
Honoraires		
Fonds de retraite dans les services publics	6 217	6 198
Fonds de retraite des enseignants	5 071	5 144
Fonds de retraite des juges	37	37
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	84	101
Autres	2	2
Total des produits	11 411	11 482
CHARGES		
Salaires et charges sociales	5 390	4 925
Frais de gestion externe	2 755	3 006
Systèmes d'information	1 282	1 214
Garde de titres	735	978
Bureau et entreprise	399	529
Services professionnels	480	446
Loyer de bureaux	286	283
Amortissement	84	101
Total des charges	11 411	11 482
VARIATION DE L'ACTIF NET	–	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996.

La SGPNB est une entité sans capital-actions. La SGPNB recouvre la totalité de ses charges d'exploitation et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. En tant que société d'État, la SGPNB est exonérée d'impôts sur le bénéfice au fédéral et au provincial.

Le mandat de la SGPNB prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement ainsi que d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2010, la valeur marchande estimative des actifs gérés par la SGPNB était de 8,3 milliards de dollars (7,0 milliards de dollars au 31 mars 2009). Ces actifs sont détenus dans des fonds en fiducie à participation unitaire distincts, gérés par la SGPNB. La SGPNB ne consolide pas les résultats des Fonds ni des fonds en fiducie dans ses états financiers.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est probable. La SGPNB comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants à ceux qui sont utilisés pour l'amortissement des immobilisations en question.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique – 3 ans

Mobilier et matériel – 12,5 ans

Améliorations locatives – sur la durée résiduelle du bail

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales conventions comptables (suite)

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrée.

c) État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été préparé puisque l'information requise sur les flux de trésorerie se trouve facilement dans les autres états financiers.

d) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ils sont par la suite évalués en fonction de la catégorie d'instruments financiers dans laquelle ils sont classés. Les instruments financiers classés comme étant « détenus à des fins de transaction » sont par la suite comptabilisés à la juste valeur et les variations de celle-ci sont portées à l'état des résultats.

L'encaisse, les débiteurs – Fonds de retraite, les autres débiteurs, les créditeurs et charges à payer et la taxe de vente harmonisée à payer ont été classés comme étant « détenus à des fins de transaction ».

3. Exigences comptables futures

Le 1^{er} janvier 2011, les principes comptables généralement reconnus du Canada cesseront d'exister et les entités canadiennes devront choisir d'autres normes comptables aux fins de la présentation de l'information financière. En tant que société d'État provinciale, la SGPNB est classée comme « autre organisme public », sous les normes comptables pour le secteur public. Les autres organismes publics peuvent choisir d'adopter les normes comptables pour le secteur public ou les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), selon les besoins des utilisateurs de l'organisme et la comparabilité avec les entités des secteurs privés ou publics.

La direction a jusqu'à maintenant repéré quatre différences entre les IFRS et les normes comptables pour le secteur public qui s'appliquent à la SGPNB :

- i) Selon les IFRS, les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Pour ce qui est des normes comptables pour le secteur public, la comptabilisation des apports est étudiée dans le cadre d'un projet commun entre le Conseil des normes comptables et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les organismes à but non lucratif.
- ii) Selon les IFRS, les états financiers ne comportent pas d'information budgétaire. Selon les normes comptables pour le secteur public, des budgets annuels sont présentés dans l'état des résultats et des informations fournies par voie de notes expliquent les écarts entre les résultats budgétés et réels.
- iii) Dans le cas des IFRS, un exposé-sondage actuel, « Régimes à prestations définies », propose des modifications à la comptabilisation et à la présentation des avantages du personnel futurs, comme de comptabiliser tous les changements aux obligations au titre des prestations définies au fur et à mesure qu'elles sont contractées. Les variations de la composante se rapportant au coût des services et du montant net des intérêts liés à l'actif ou au passif au titre des prestations définies devront être constatées dans le résultat, tandis que les variations de la composante se rapportant à l'évaluation devront être constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les normes comptables pour le secteur public, ces obligations sont enregistrées au passif et attribuées à la période au cours de laquelle le salarié rend des services.
- iv) Les IFRS et les normes comptables pour le secteur public peuvent différer des normes appliquées à l'heure actuelle en ce qui a trait au calcul des avantages du personnel.

La direction est en voie de terminer son analyse des différences entre les IFRS et les normes comptables pour le secteur public et elle prévoit déterminer quelles seront les normes comptables qui conviennent au cours du présent exercice.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2010
(en milliers de dollars canadiens)

4. Immobilisations

	Prix coûtant \$	Amortissement cumulé \$	2010 Valeur comptable nette \$	2009 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	634	475	159	102
Mobilier et matériel	387	323	64	79
Améliorations locatives	318	297	21	38
	1 339	1 095	244	219

Au 31 mars 2010, les immobilisations comprenaient 10 \$ (14 \$ en 2009) pour la valeur comptable nette des actifs détenus aux termes de contrats de location-acquisition. Pour l'exercice, la charge d'amortissement a été de 5 \$ (5 \$ en 2009).

5. Engagements

La SGPNB loue des locaux et du matériel aux termes de divers contrats de location-exploitation et de location-acquisition qui arrivent à échéance à différentes dates entre 2011 et 2012. Les paiements minimaux futurs au titre de la location totalisent 450 \$, et par exercice sont les suivants : 246 \$ en 2011; 204 \$ en 2012.

6. Passif découlant du régime complémentaire de retraite

La SGPNB a un passif estimatif d'environ 214 \$ (236 \$ en 2009) au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées en 2003 et en 2004. Ce montant équivaut à la valeur de rachat des versements prévus. Le coût final pour la SGPNB variera en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés aux Fonds.

7. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein de la SGPNB sont couverts par le régime du Fonds de retraite dans les services publics (le « régime ») du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par la SGPNB et par ses employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la SGPNB a passé en charges des cotisations de 344 \$ (321 \$ en 2009) conformément aux modalités du régime. La SGPNB n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de toute obligation non capitalisée ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars canadiens)

7. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Indemnité de retraite

Les employés à temps plein de la SGPNB ont droit, au moment de leur départ à la retraite, à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la SGPNB enregistre une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, sommes qui sont établies à l'aide de calculs et d'hypothèses actuariels. Les versements effectués viennent réduire la charge à payer. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	Hypothèses	
	2010	2009
Taux d'actualisation annuel	6,00 %	7,75 %
Hausses salariales annuelles	3,00 %	3,00 %
Mortalité	Aucune	Aucune
Cessation d'emploi	Régime du Fonds de retraite dans les services publics	
Âge au départ à la retraite	15 % de 56 à 58 ans	15 % à 57 ans
	60 % de 59 à 61 ans	60 % à 60 ans
	25 % de 62 à 65 ans	25 % à 63 ans
Méthode d'évaluation actuarielle	Répartition des prestations au prorata des années de service	

L'obligation au titre de l'indemnité de retraite se détaille comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	395	299
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25	24
Prestations versées	–	(13)
Intérêts débiteurs	20	18
Perte actuarielle (gain)	(80)	67
Solde à la fin de l'exercice (non capitalisé)	360	395
Perte actuarielle non amortie (gain actuariel net non amorti)	7	(71)
Obligation transitoire non amortie	(75)	(81)
Passif au titre des prestations constituées	292	243

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2010
(en milliers de dollars canadiens)

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le coût des prestations constaté au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25	24
Intérêts débiteurs	20	18
Amortissement		
Gain actuariel	(2)	(3)
Obligation transitoire	6	6
Charge de retraite	49	45

8. Apports reportés relatifs aux immobilisations

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	219	255
Apports supplémentaires reçus, montant net	109	65
Moins les montants amortis par imputation aux résultats	(84)	(101)
Solde à la fin de l'exercice	244	219

9. Opérations entre apparentés

La SGPNB est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État de la province du Nouveau-Brunswick, lesquels sont tous sous contrôle commun. La SGPNB obtient certains services d'apparentés dans le cours normal de ses activités, lesquels sont inscrits au montant d'échange convenu par les parties.

Des opérations entre apparentés de 2 \$ (16 \$ en 2009) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer. La SGPNB obtient certains services de télécommunications d'un ministère de la province du Nouveau-Brunswick. Les charges d'exploitation comprennent des honoraires de 655 \$ (653 \$ en 2009).

10. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs – Fonds de retraite, des autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et du passif au titre du régime de retraite de la SGPNB se rapproche de leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU- BRUNSWICK

ÉTATS FINANCIERS DES

- **Fonds de retraite dans les services publics**
- **Fonds de retraite des enseignants**
- **Fonds de retraite des juges**

Exercice terminé le 31 mars 2010

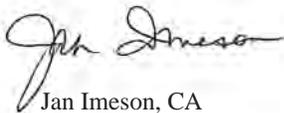
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges incombe à la direction de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, en sa qualité de fiduciaire. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration.

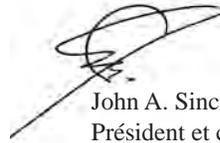
La direction a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. Ces états financiers sont à vocation spéciale et présentent l'actif net détenu en fiducie ainsi que l'évolution de l'actif net détenu en fiducie conformément aux règles comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick maintient des livres comptables, des systèmes d'information ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière disponible est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité de vérification. Il appartient au comité d'examiner les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Jan Imeson, CA
Chef des finances



John A. Sinclair
Président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons vérifié les états de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2010 et les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés pour satisfaire au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2010 et de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges, et par le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, afin de satisfaire au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Fredericton, Canada
Le 7 mai 2010



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Fonds de retraite dans les services publics
État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Au 31 mars

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Placements (note 4)	4 587 574	3 839 286
Apports à recevoir	15 113	12 855
Autres montants à recevoir	126	141
	4 602 813	3 852 282
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 885	1 892
Actif net	4 600 928	3 850 390

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds de retraite dans les services publics
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercices terminés le 31 mars

	2010	2009
	\$	\$
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	3 850 390	4 730 007
Augmentation de l'actif net		
Revenu (perte) de placement (note 7)	764 234	(870 751)
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	166 389	155 619
Cotisations d'amortissement de l'employeur	60 968	58 510
	991 591	(656 622)
Diminution de l'actif net		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	231 899	213 617
Paiements versés au promoteur pour les charges	2 436	2 451
Honoraires versés à la SGPNB	6 718	6 927
	241 053	222 995
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	750 538	(879 617)
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	4 600 928	3 850 390

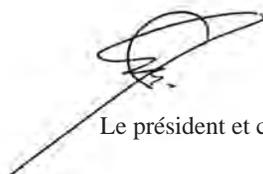
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 10)

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Fonds de retraite des enseignants
État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Au 31 mars

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Placements (note 4)	3 710 015	3 153 379
Apports à recevoir	4 005	3 690
Autres montants à recevoir	102	116
	3 714 122	3 157 185
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 509	1 410
Actif net	3 712 613	3 155 775

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds de retraite des enseignants
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercices terminés le 31 mars

	2010	2009
	\$	\$
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	3 155 775	3 939 572
Augmentation de l'actif net		
Revenu (perte) de placement (note 7)	627 658	(713 838)
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	89 238	84 983
Cotisations d'amortissement de l'employeur	88 619	85 047
	805 515	(543 808)
Diminution de l'actif net		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	241 762	232 843
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 437	1 399
Honoraires versés à la SGPNB	5 478	5 747
	248 677	239 989
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	556 838	(783 797)
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	3 712 613	3 155 775

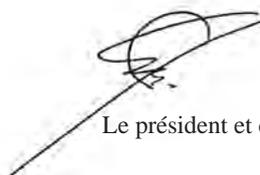
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Engagements (note 10)

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite des juges

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Au 31 mars

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Placements (note 4)	27 304	23 364
Apports à recevoir	11	8
	27 315	23 372
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	45	36
Actif net	27 270	23 336

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds de retraite des juges

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercices terminés le 31 mars

	2010	2009
	\$	\$
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	23 336	28 633
Augmentation de l'actif net		
Revenu (perte) de placement (note 7)	4 615	(5 213)
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	432	1 308
	5 047	(3 905)
Diminution de l'actif net		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	1 046	1 308
Paiements versés au promoteur pour les charges	25	40
Honoraires versés à la SGPNB	42	44
	1 113	1 392
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	3 934	(5 297)
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	27 270	23 336

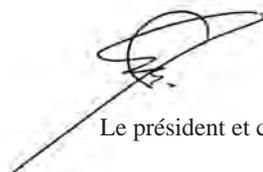
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 10)

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

Les actifs du Fonds de retraite dans les services publics (« FRSP »), du Fonds de retraite des enseignants (« FRE ») et du Fonds de retraite des juges (« FRJ ») (collectivement, les « Fonds ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick, à savoir la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la « Loi sur la SGPNB »). La responsabilité de la gestion des actifs des Fonds incombe à la SGPNB depuis le 1^{er} avril 1996.

Le 1^{er} avril 1998, les actifs des Fonds ont été virés à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB. Cette structure par portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration des actifs. À la fin de l'exercice, il existait 18 fonds en fiducie d'actifs à participation unitaire, chacun ayant son propre objectif d'investissement. Chaque Fonds détient des parts de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à sa politique d'investissement.

1. Principales conventions comptables

a) Entité comptable et règles de présentation

Les présents états financiers à vocation spéciale fournissent de l'information sur l'actif net des Fonds gérés par la SGPNB. Ils n'incluent pas les obligations découlant des régimes de retraite pour le FRSP, le FRE et le FRJ (collectivement, les « régimes »). Par conséquent, les présents états financiers ne visent pas à montrer si les actifs des Fonds sont suffisants pour satisfaire aux obligations des régimes au titre des prestations constituées.

Les apports aux Fonds et les paiements à partir de ces derniers sont déterminés par le promoteur des régimes, soit le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci est responsable de l'administration des sommes perçues auprès des membres et des paiements qui leur sont faits. La SGPNB impute des honoraires à chacun des Fonds selon la méthode du recouvrement des coûts.

Les présents états financiers n'ont pas été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada puisqu'ils ne comprennent pas les passifs actuariels des régimes. Ils sont uniquement fournis à titre d'information et destinés aux administrateurs de la SGPNB et au ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, pour satisfaire au paragraphe 27(1) de la Loi sur la SGPNB.

b) Évaluation des placements

Tous les placements des Fonds sont représentés par des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire et sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de leur comptabilisation initiale. La valeur de chaque placement dans les fonds en fiducie à participation unitaire correspond à la valeur liquidative calculée par part et multipliée par le nombre de parts détenues. Les placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur juste valeur à la date des états financiers. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre des parties compétentes agissant en toute liberté, dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur est déterminée de la manière suivante :

- i) Pour les titres à revenu fixe cotés en bourse, comme les obligations et les billets à taux variable, la juste valeur correspond au cours du marché le plus récent disponible auprès du service d'évaluation des obligations DEX.
- ii) Pour les actions cotées en bourse, la juste valeur correspond au plus récent cours acheteur du marché pour les positions acheteur et au plus récent cours vendeur du marché pour les positions vendeur.
- iii) Pour les placements dans des fonds sous gestion externe, la juste valeur est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires externes des fonds. Les gestionnaires externes utilisent les cours du marché pour calculer les valeurs liquidatives applicables.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Principales conventions comptables (suite)

- iv) Pour les titres non cotés ou négociés hors cote, la juste valeur est établie selon les données du service de cotation d'un courtier reconnu. Les obligations résiduelles sont évaluées selon le cours du marché d'une obligation gouvernementale ayant une durée comparable et rajustées pour refléter les variations des écarts de risque de crédit en fonction de l'opinion du courtier.
- v) Pour les placements dans des entités fermées, comme les fonds fermés ou communs non négociés, les participations dans des sociétés en commandite et les placements en actions ou obligations d'entités fermées, la juste valeur est déterminée selon un processus subjectif. Les gestionnaires externes des fonds fournissent initialement des évaluations des placements dans des entités fermées. La juste valeur des placements dans des entités fermées est estimée selon une ou plusieurs méthodes, notamment les flux de trésorerie actualisés, les multiples des bénéficiaires, l'évaluation par un tiers et les opérations comparables récentes. Un comité d'évaluation interne, composé du chef de la direction et chef des placements, du chef des finances et du vice-président – Marchés privés de la SGPNB, examine trimestriellement les évaluations externes. Le comité d'évaluation se réunit aussi annuellement pour déterminer s'il est nécessaire de rajuster les estimations.
- vi) Les placements dans des instruments du marché monétaire sont présentés au prix coûtant qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- vii) Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées à l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice. Les swaps sur le rendement total d'actions sont évalués selon les taux des indices des marchés. Les contrats de change à terme sont évalués selon les taux de change des marchés. Les swaps d'intérêts et de devises sont évalués selon les données des marchés fournies par Bloomberg.

c) Cotisations

Les cotisations du promoteur des régimes et des participants aux régimes sont constatées dans la période au cours de laquelle les retenues sur le salaire sont effectuées.

d) Revenu de placement

Les opérations d'investissement sont constatées par le fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacent à la date de l'opération. Le revenu de placement comprend les gains et les pertes, réalisés et non réalisés, de valeur des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire. Les intérêts créditeurs sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende est constaté à la date ex-dividende. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

e) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net détenu en fiducie. Le revenu de placement et les frais connexes sont convertis aux taux en vigueur à la date de chaque opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont pris en compte dans le revenu de placement.

f) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux règles de présentation indiquées exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Des estimations et des jugements importants sont nécessaires pour déterminer la juste valeur estimative des placements dans des entités fermées puisque ce calcul peut inclure des estimations des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et des conséquences d'événements futurs. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

g) Impôts sur le revenu

Les Fonds sont des fiducies de pension agréées aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et ne sont pas assujettis à l'impôt.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Actif net détenu en fiducie
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Modifications de conventions comptables

Instruments financiers – informations à fournir

Le 1^{er} avril 2009, les Fonds ont adopté les modifications apportées aux dispositions du chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* (« Institut Canadien des Comptables Agréés »), « Instruments financiers – informations à fournir ». Ce chapitre établit une hiérarchie des justes valeurs qui catégorise les données utilisées pour calculer la juste valeur des instruments financiers (*se reporter à la note 4*).

3. Modifications de conventions comptables

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que le 1^{er} janvier 2011 sera la date à laquelle les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») remplaceront les normes canadiennes actuelles et deviendront les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Pour refléter le changement, le CNC a approuvé une nouvelle structure du *Manuel de l'ICCA* qui consistera en deux jeux de normes comptables séparées incluant les IFRS et les régimes de retraite.

Le chapitre 4600, « Régimes de retraite », remplacera les normes comptables existantes pour les régimes de retraite le 1^{er} janvier 2011. De plus, selon un récent exposé-sondage, le CNC propose d'étendre la portée du chapitre 4600 pour inclure les entités qui sont séparées d'un régime de retraite, mais dont l'unique but est de détenir et de placer des actifs pour un ou plusieurs régimes de retraite, sans toutefois avoir d'obligation au titre des prestations constituées. Une décision sans appel devrait être rendue en juin 2010.

Aux termes du chapitre 4600, les régimes et les fonds de retraite devront comptabiliser toute entité dont ils ont le contrôle comme des placements. La consolidation n'est pas permise. Selon les IFRS actuellement en vigueur, les entités contrôlées sont consolidées. Toutefois, des changements proposés à cette norme exempteraient les fonds d'investissement de l'exigence consistant à consolider les entités contrôlées. Les fonds de retraite pourraient être considérés comme des fonds d'investissement selon les règles proposées. Une décision sans appel relative aux changements proposés aux IFRS n'est pas prévue avant le second semestre de 2010.

Si la proposition d'étendre la portée du chapitre est acceptée, les Fonds adopteront les normes comptables pour les régimes de retraite pour la présentation de l'information financière de l'exercice se terminant le 31 mars 2012, notamment pour les chiffres correspondants. Si la proposition d'étendre la portée du chapitre n'est pas adoptée, les Fonds adopteront les IFRS comme normes comptables. Les Fonds ont établi qu'exception faite de la comptabilisation à la valeur de consolidation, l'adoption des normes comptables pour les régimes de retraite ou des IFRS entraînera des informations supplémentaires à fournir, mais n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière ni sur la performance financière des Fonds.

4. Placements

Les placements des Fonds sont détenus sous forme de parts des fonds en fiducie à participation unitaire dont la SGPNB est le fiduciaire.

Le texte qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire qui existaient au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Fonds d'obligations nominales

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de cotation est d'au moins BBB) de pays du G-7 et de provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds de titres du marché monétaire

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins de 1 an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

Fonds de couverture de change

Le 1^{er} avril 2008, chacun des Fonds a établi une fiducie de constituant distincte (une « fiducie de couverture »), et la SGPNB a été nommée fiduciaire aux termes de chaque déclaration de fiducie. Les fiducies de couverture ont pour objet de faciliter les décisions en matière de politique de couverture de change. Les fiducies de couverture sont inactives actuellement.

Fonds indiciel d'actions canadiennes

Ce fonds investit dans des titres de participation et des instruments dérivés pour avoir accès à divers secteurs de l'indice composé S&P/TSX. L'effet de levier est évité du fait que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds d'actions canadiennes externes

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés canadiennes cotées en bourse. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe et investit essentiellement dans les sociétés de l'indice complémentaire S&P/TSX. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son indice de référence, soit l'indice complémentaire S&P/TSX, de 150 points de base (après les frais).

Fonds d'actions internationales externes

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés cotées en bourse dans les marchés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base (en dollars canadiens), selon une moyenne mobile de quatre ans, le rendement de l'indice de référence, qui est une pondération des indices du pays ou de la région applicable.

Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en procédant à un choix prudent de titres et de répartitions sectorielles grâce à la surpondération ou à la sous-pondération des placements sélectionnés par rapport à l'indice. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX.

Fonds indiciel d'actions EAEO

Le fonds investit dans des titres de l'indice MSCI EAEO (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement égal aux dividendes nets du MSCI EAEO (marchés développés).

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Fonds indiciel d'actions américaines

Ce fonds investit, selon un style passif, dans des titres de participation et des instruments dérivés pour avoir accès à l'indice S&P 500. L'effet de levier est évité du fait que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice de rendement global S&P 500 (en dollars canadiens).

Fonds à gestion quantitative

Ce fonds vise à créer de la valeur en investissant dans des positions acheteur ou vendeur lorsque des fusions ou des structures à deux catégories d'actions sont annoncées et présentent des occasions d'arbitrage. Les positions vendeur sont soutenues par un montant sous-jacent au comptant. L'objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux des prêts à vue.

Fonds de titres indexés sur l'inflation

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice obligataire à rendement réel DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds de valeurs immobilières canadiennes

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe et investit dans des biens immobiliers canadiens par l'intermédiaire de sociétés en commandite ou de véhicules d'investissement semblables. L'indice de référence correspond au taux d'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

Fonds de valeurs immobilières américaines

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe et investit principalement dans les actions cotées en bourse de sociétés américaines d'investissement immobilier. L'objectif de rendement est de dépasser, à long terme, de 150 points de base l'indice FTSE-NAREIT® Equity Index (en dollars canadiens), déduction faite des frais.

Fonds axé sur les marchandises (dissous le 2 novembre 2009)

Ce fonds était utilisé pour appliquer les décisions conformes à la politique d'investissement en participant aux marchés des marchandises. Ce fonds pénétrait progressivement ces marchés en utilisant des instruments dérivés comme des contrats à terme et des swaps. L'effet de levier était contourné du fait que chaque instrument dérivé était appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'indice de référence était l'indice de rendement total des marchandises Goldman Sachs S&P (en dollars américains). L'objectif de rendement était d'égaliser l'indice de référence.

Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en choisissant des titres de sociétés incluses dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que certains titres de sociétés cotées en bourse aux États-Unis. Les titres privilégiés par ce fonds sont achetés et compensés par une position vendeur correspondante sur un autre titre provenant du même secteur. Le portefeuille est soutenu par un montant sous-jacent au comptant et son objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base par année, selon une moyenne mobile de quatre ans, de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux des prêts à vue.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique

Ce fonds investit dans des actions de société ouvertes ou fermées ou dans des titres convertibles en actions d'entreprises du Nouveau-Brunswick ou du Canada atlantique. L'objectif de rendement est d'obtenir un taux de rendement réel de 4 % selon un horizon d'investissement à long terme.

Fonds d'actions de sociétés fermées

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de l'indice de référence, qui est un mélange des indices de rendement global des sociétés des pays respectifs (en dollars canadiens).

Fonds d'investissement des étudiants

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. Sa base initiale était de 1 million de dollars et doit être investie selon les mêmes directives et politiques d'investissement générales que la SGPNB. Pour ce fonds, l'indice de référence global se compose à 50 % de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, à 45 % de l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, à 4,65 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours DEX et à 0,35 % du taux sur les prêts à vue. Le personnel de la SGPNB surveille attentivement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Les tableaux qui suivent présentent en détail les avoirs en parts de fiducie de chacun des Fonds.

Fonds de retraite dans les services publics

	Nombre de parts (arrondi au nombre de parts le plus proche)	Valeur unitaire (arrondie au dollar le plus proche)	Juste valeur 2010 \$	Juste valeur 2009 \$
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales	647 054	1 925	1 245 898	894 912
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau Brunswick	5 447	2 258	12 299	17 954
Fonds de titres du marché monétaire	50 639	1 482	75 031	115 703
Fonds d'investissement des étudiants	485	2 386	1 158	959
Fonds de couverture de change du FRSP	–	–	–	124 090
			1 334 386	1 153 618
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes	261 529	2 146	561 360	508 079
Fonds d'actions canadiennes externes	72 047	2 459	177 151	122 935
Indice complémentaire S&P/TSX	38 076	2 190	83 381	50 907
Fonds d'actions internationales externes	88 582	1 064	94 226	75 771
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme	159 647	933	149 000	104 227
Fonds indiciel d'actions EAEO	721 232	827	596 494	465 268
Fonds indiciel d'actions américaines	590 944	910	537 699	391 626
			2 199 311	1 718 813
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation	161 750	2 576	416 662	350 536
Fonds de valeurs immobilières canadiennes	26 386	2 105	55 546	49 261
Fonds de valeurs immobilières américaines	69 422	2 571	178 456	142 450
Fonds axé sur les marchandises	–	–	–	74 768
			650 664	617 015
Autres placements				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	121 715	1 319	160 592	151 711
Fonds à gestion quantitative	132 380	1 025	135 651	90 897
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	12 596	1 165	14 672	11 324
Fonds d'actions de sociétés fermées	85 281	1 082	92 298	95 908
			403 213	349 840
			4 587 574	3 839 286

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Fonds de retraite des enseignants

	Nombre de parts (arrondi au nombre de parts le plus proche)	Valeur unitaire (arrondie au dollar le plus proche)	Juste valeur 2010 \$	Juste valeur 2009 \$
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales	532 909	1 925	1 026 115	749 596
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	4 405	2 258	9 947	14 745
Fonds de titres du marché monétaire	40 732	1 482	60 352	94 766
Fonds d'investissement des étudiants	528	2 386	1 261	1 044
Fonds de couverture de change du FRE	–	–	–	103 298
			1 097 675	963 449
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes	194 052	2 146	416 523	385 406
Fonds d'actions canadiennes externes	58 264	2 459	143 260	100 962
Indice complémentaire S&P/TSX	30 792	2 190	67 429	41 809
Fonds d'actions internationales externes	71 635	1 064	76 200	62 228
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme	129 105	933	120 494	85 599
Fonds indiciel d'actions EAEO	555 254	827	459 222	362 435
Fonds indiciel d'actions américaines	460 609	910	419 108	308 340
			1 702 236	1 346 779
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation	138 014	2 576	355 519	303 712
Fonds de valeurs immobilières canadiennes	20 778	2 105	43 739	39 998
Fonds de valeurs immobilières américaines	71 045	2 571	182 627	149 048
Fonds axé sur les marchandises	–	–	–	61 404
			581 885	554 162
Autres placements				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	98 429	1 319	129 869	124 595
Fonds à gestion quantitative	107 054	1 025	109 699	74 651
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	10 474	1 165	12 200	9 622
Fonds d'actions de sociétés fermées	70 638	1 082	76 451	80 121
			328 219	288 989
			3 710 015	3 153 379

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Fonds de retraite des juges

	Nombre de parts (arrondi au nombre de parts le plus proche)	Valeur unitaire (arrondie au dollar le plus proche)	Juste valeur 2010 \$	Juste valeur 2009 \$
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales	3 851	1 925	7 415	5 463
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	32	2 258	73	109
Fonds de titres du marché monétaire	300	1 482	445	703
Fonds d'investissement des étudiants	4	2 386	9	7
Fonds de couverture de change du FRT	–	–	–	733
			7 942	7 015
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes	1 556	2 146	3 340	3 093
Fonds d'actions canadiennes externes	429	2 459	1 054	748
Indice complémentaire S&P/TSX	227	2 190	496	310
Fonds d'actions internationales externes	527	1 064	561	461
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme	950	933	887	634
Fonds indiciel d'actions EAEO	4 281	827	3 541	2 826
Fonds indiciel d'actions américaines	3 508	910	3 192	2 378
			13 071	10 450
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation	963	2 576	2 480	2 134
Fonds de valeurs immobilières canadiennes	158	2 105	333	303
Fonds de valeurs immobilières américaines	412	2 571	1 060	864
Fonds axé sur les marchandises	–	–	–	455
			3 873	3 756
Autres placements				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	724	1 319	956	924
Fonds à gestion quantitative	788	1 025	807	553
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	76	1 165	88	70
Fonds d'actions de sociétés fermées	524	1 082	567	596
			2 418	2 143
			27 304	23 364

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds ont désigné tous leurs placements comme étant détenus à des fins de transaction. Ainsi, les placements sont mesurés à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le bénéfice net. L'établissement de la juste valeur dépend de l'utilisation de données comportant divers degrés de subjectivité. Les prix cotés sur des marchés constituent les données les plus fiables pour mesurer la juste valeur et sont considérés comme des données de niveau 1. Les données de niveau 2 comprennent les prix de placements comparables lorsque les prix cotés sur des marchés ne sont pas disponibles pour un titre spécifique. Les données de niveau 3 se composent de facteurs subjectifs non observables sur un marché public. Les niveaux de données pour l'évaluation des placements des Fonds sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

	2010 \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
FRSP	4 587 574	3 840 914	584 198	162 462
FRE	3 710 015	3 128 853	448 813	132 349
FRJ	27 304	22 845	3 471	988

Un rapprochement des changements survenus au cours de l'exercice pour les placements évalués à la juste valeur à l'aide de données du niveau 3 est présenté dans le tableau qui suit.

	Placements du niveau 3 au début de l'exercice \$	Gains (pertes) comptabilisé(e)s dans le bénéfice net \$	Achats \$	Règlements \$	Transferts depuis le niveau 3 \$	Placements du niveau 3 à la fin de l'exercice \$
FRSP	156 392	(14 694)	30 922	10 158	–	162 462
FRE	129 660	(14 109)	25 062	8 264	–	132 349
FRJ	968	(106)	188	62	–	988

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers sont exposés aux risques, notamment aux risques de marché, de crédit et d'illiquidité. Aux termes de son mandat, le conseil d'administration assume la responsabilité générale de comprendre les principaux risques que courent les Fonds ainsi que connaître les systèmes mis en place par la direction pour gérer et atténuer ces risques. Par conséquent, il incombe au conseil d'administration d'établir l'énoncé des politiques d'investissement de chacun des Fonds. La direction, qui est chargée de la gestion quotidienne des placements et de la surveillance du contrôle des risques, agit conformément aux énoncés des politiques d'investissement. Elle prépare des rapports trimestriels à l'intention du conseil d'administration sur le rendement des placements, sur la conformité aux politiques ainsi que sur les tendances et les variations des risques d'investissement.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

À partir de l'information tirée des évaluations actuarielles indépendantes et des attentes concernant les marchés financiers, la direction assume la responsabilité de déterminer la répartition des placements recommandée pour générer les rendements à long terme requis selon l'évaluation actuarielle de chaque régime de retraite. Ce processus vise à créer le portefeuille de placements le plus efficient en vue de respecter les exigences actuarielles, tout en contrôlant les risques. Cette répartition stratégique des placements recommandée est revue au moins tous les trois ans et présentée au conseil d'administration. Une fois que la répartition des placements a été approuvée, la direction est chargée de l'appliquer.

Un comité de gestion des risques d'investissement, composé d'une équipe interfonctionnelle d'employés des services de l'investissement, des finances et de l'administration, examine toutes les stratégies d'investissement proposées ou modifiées avant leur mise en œuvre, pour s'assurer que des procédés sont en place pour mesurer et surveiller les risques prévus. Après leur mise en œuvre, le service de l'évaluation de la conformité, des risques et des rendements fait un suivi périodique et indépendant de toutes les pratiques de négociation des placements par rapport aux procédés d'investissement approuvés par la direction.

Dans le cadre des activités de gestion des risques, en plus des énoncés des politiques d'investissement, la SGPNB utilise aussi une technique de modélisation statistique, soit la valeur à risque (« VAR »), pour estimer la probabilité de perte des portefeuilles de placements. À partir de données sur le rendement, la volatilité et la corrélation, des modèles axés sur la VAR sont appliqués pour essayer d'agréger les risques découlant de placements distincts afin d'obtenir une seule mesure cohésive. Cette agrégation nécessite la formulation de certaines hypothèses simplificatrices, notamment à l'égard de la forme de la courbe de rendement des actifs modélisés, ce qui peut limiter la capacité d'un modèle axé sur la VAR à prévoir le risque sur tous les marchés. Malgré ces limites de la modélisation, des modèles axés sur la VAR bien construits constituent une méthode valable pour agréger des risques d'investissement distincts en une seule mesure cohésive et donc pour surveiller et analyser ces risques au fil du temps.

a) Risque de marché : le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur d'un placement en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. En plus du risque de change, du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de cours, tel qu'ils sont expliqués plus loin, les Fonds sont exposés à d'autres risques liés au marché.

La SGPNB mène certaines activités d'investissement pour le compte des Fonds en effectuant des opérations avec des courtiers sur des marchés boursiers reconnus et sur les marchés hors cote. Les stratégies d'investissement peuvent comprendre le recours à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou des swaps sur le rendement total. Les stratégies d'investissement comportent également des stratégies dites « à faible corrélation avec les marchés », au moyen desquelles un placement qui se trouve dans une position acheteur sur un titre est jumelé à une position vendeur sur un autre titre, ces titres provenant généralement du même secteur. L'énoncé des politiques d'investissement de chaque Fonds interdit le recours à l'effet de levier dans le portefeuille de placements. Par conséquent, dans la mesure où il existe un risque lié au marché découlant des instruments dérivés, les Fonds continueront à conserver un montant sous-jacent au comptant égal au montant du risque lié au marché. Les stratégies à faible corrélation avec les marchés réduisent le risque de marché du fait qu'elles respectent des limites maximales en matière d'investissement de même que des contraintes en matière de déclenchement des ordres boursiers, et ces stratégies sont aussi soutenues par les montants sous-jacents au comptant.

En général, les courtiers exigent que des biens soient donnés en garantie des fluctuations éventuelles du marché lorsqu'ils effectuent des opérations sur des instruments financiers dérivés ou lorsqu'ils adoptent des positions vendeur en ce qui a trait à des titres. Au 31 mars 2010, la juste valeur des titres qui avaient été déposés en garantie auprès de diverses institutions financières s'établissait comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Fonds de retraite dans les services publics	260 593	142 062
Fonds de retraite des enseignants	212 376	116 241
Fonds de retraite des juges	1 550	865
	474 519	259 168

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de change : les fonds en fiducie à participation unitaire (FFPU) sont exposés au risque de change lorsque les placements sont faits dans une devise autre que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent entraîner un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements. La SGPNB atténue ce risque en ayant recours à des contrats de change à terme (*il y a lieu de se reporter à la note 6*).

Le 1^{er} avril 2008, une révision de la politique de couverture de change a été mise en place au moyen de fonds de couverture nouvellement créés comme superposition. La structure de superposition permet au conseil d'administration d'établir et de mettre en place une décision relative à la politique de couverture de change unique pour chaque porteur de parts de fonds de retraite.

Auparavant, aux termes de l'énoncé des politiques d'investissement de chaque Fonds, le risque de change devait être couvert en dollars canadiens dans la mesure du possible. Le 26 août 2008, le conseil d'administration a approuvé une modification de ces politiques, à savoir que la couverture devait être de 50 % du risque de change de base (pour le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen japonais). Le 29 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé une décision relative à la politique de placement qui consiste à mettre un terme à la couverture de change. La couverture de change demeure toutefois permise par les politiques de placement des fonds en fiducie à participation unitaire.

Les tableaux qui suivent présentent le montant net du risque de change non couvert sous-jacent, selon l'équivalent en dollars canadiens, au 31 mars 2010.

Fonds de retraite dans les services publics

Devise	Juste valeur en 2010 selon la devise			
	Risque total \$	Couverture \$	Risque net \$	Total %
Dollar canadien	3 194 567	3 025	3 197 592	69,70
Dollar américain	761 062	(3 250)	757 812	16,52
Euro	223 985	225	224 210	4,89
Yen japonais	131 348	—	131 348	2,86
Livre sterling	127 430	—	127 430	2,78
Franc suisse	47 225	—	47 225	1,03
Couronne danoise	5 657	—	5 657	0,12
Couronne norvégienne	4 409	—	4 409	0,10
Couronne suédoise	16 575	—	16 575	0,36
Autres	75 316	—	75 316	1,64
Placements	4 587 574	—	4 587 574	100,00

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Actif net détenu en fiducie
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Fonds de retraite des enseignants

Devise	Juste valeur en 2010 selon la devise			
	Risque total \$	Couverture \$	Risque net \$	Total %
Dollar canadien	2 581 286	3 413	2 584 699	69,66
Dollar américain	640 065	(3 599)	636 466	17,16
Euro	174 508	186	174 694	4,71
Yen japonais	101 120	—	101 120	2,73
Livre sterling	98 184	—	98 184	2,65
Franc suisse	36 357	—	36 357	0,98
Couronne danoise	4 355	—	4 355	0,12
Couronne norvégienne	3 395	—	3 395	0,09
Couronne suédoise	12 761	—	12 761	0,34
Autres	57 984	—	57 984	1,56
Placements	3 710 015	—	3 710 015	100,00

Fonds de retraite des juges

Devise	Juste valeur en 2010 selon la devise			
	Risque total \$	Couverture \$	Risque net \$	Total %
Dollar canadien	19 015	19	19 034	69,70
Dollar américain	4 530	(20)	4 510	16,52
Euro	1 337	1	1 338	4,90
Yen japonais	780	—	780	2,86
Livre sterling	757	—	757	2,77
Franc suisse	280	—	280	1,03
Couronne danoise	34	—	34	0,12
Couronne norvégienne	26	—	26	0,10
Couronne suédoise	98	—	98	0,36
Autres	447	—	447	1,64
Placements	27 304	—	27 304	100,00

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux qui suivent présentent le montant net du risque de change non couvert sous-jacent, selon l'équivalent en dollars canadiens, au 31 mars 2009.

Fonds de retraite dans les services publics

Devise	Juste valeur en 2009 selon la devise			
	Risque total \$	Couverture \$	Risque net \$	Total %
Dollar canadien	2 626 806	604 560	3 231 366	84,17
Dollar américain	699 945	(368 285)	331 660	8,64
Euro	190 780	(111 712)	79 067	2,06
Yen japonais	116 846	(70 090)	46 756	1,22
Livre sterling	97 564	(54 472)	43 091	1,12
Franc suisse	39 298	—	39 298	1,02
Couronne danoise	4 148	—	4 148	0,11
Couronne norvégienne	3 496	—	3 496	0,09
Couronne suédoise	10 382	—	10 382	0,27
Autres	50 022	—	50 022	1,30
Placements	3 839 286	—	3 839 286	100,00

Fonds de retraite des enseignants

Devise	Juste valeur en 2009 selon la devise			
	Risque total \$	Couverture \$	Risque net \$	Total %
Dollar canadien	2 158 065	504 976	2 663 041	84,45
Dollar américain	594 037	(315 455)	278 582	8,83
Euro	150 636	(89 831)	60 804	1,93
Yen japonais	91 021	(55 286)	35 735	1,13
Livre sterling	76 000	(44 403)	31 597	1,00
Franc suisse	30 612	—	30 612	0,97
Couronne danoise	3 231	—	3 231	0,10
Couronne norvégienne	2 723	—	2 723	0,09
Couronne suédoise	8 087	—	8 087	0,26
Autres	38 966	—	38 966	1,24
Placements	3 153 379	—	3 153 379	100,00

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Actif net détenu en fiducie
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Fonds de retraite des juges

Devise	Juste valeur en 2009 selon la devise			
	Risque total \$	Couverture \$	Risque net \$	Total %
Dollar canadien	15 987	3 705	19 692	84,29
Dollar américain	4 259	(2 299)	1 959	8,39
Euro	1 164	(667)	496	2,12
Yen japonais	710	(407)	302	1,29
Livre sterling	593	(331)	261	1,12
Franc suisse	239	—	239	1,02
Couronne danoise	25	—	25	0,11
Couronne norvégienne	21	—	21	0,09
Couronne suédoise	63	—	63	0,27
Autres	304	—	304	1,30
Placements	23 364	—	23 364	100,00

Une augmentation ou une diminution de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toutes les autres devises entraînerait une augmentation ou une diminution approximative de la valeur nette des placements de l'ordre de 13 900 \$ pour le FRSP, de 11 253 \$ pour le FRE et de 83 \$ pour le FRJ (6 079 \$ pour le FRSP, 4 903 \$ pour le FRE et 37 \$ pour le FRJ en 2009).

c) Risque de taux d'intérêt : ce risque s'entend de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements. En ce qui concerne les catégories des titres à revenu fixe, des actifs indexés sur l'inflation et des autres placements, des directives s'appliquant à la durée et à la courbe de rendement ont été élaborées pour atténuer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les titres à revenu fixe. La durée correspond à la valeur actualisée, exprimée en années, du rendement, du taux d'intérêt nominal, de l'échéance finale et des options d'achat des titres à revenu fixe.

Les tableaux qui suivent présentent la durée des titres à revenu fixe, par FFPU, et la sensibilité à une augmentation ou à une diminution de 0,25 % des taux d'intérêt au 31 mars.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Fonds de retraite dans les services publics

	2010			2009		
	Juste valeur des titres à revenu fixe \$	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux \$	Juste valeur des titres à revenu fixe \$	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux \$
Fonds d'obligations nominales	1 203 243	6,5	186	843 501	7,0	160
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	12 300	5,9	2	17 954	5,1	2
Fonds de titres du marché monétaire	5 871	0,2	—	—	—	—
Fonds de titres indexés sur l'inflation	414 911	16,5	154	339 197	16,6	125
Fonds de couverture de change du FPSP	—	—	—	132 032	7,0	—
Fonds d'investissement des étudiants	519	6,1	—	432	6,3	—
	1 636 844			1 333 116		

Fonds de retraite des enseignants

	2010			2009		
	Juste valeur des titres à revenu fixe \$	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux \$	Juste valeur des titres à revenu fixe \$	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux \$
Fonds d'obligations nominales	990 982	6,5	153	707 497	7,0	135
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	9 947	5,9	1	14 745	5,1	2
Fonds de titres du marché monétaire	4 722	0,2	—	—	—	—
Fonds de couverture de change du FRE	—	—	—	109 628	7,0	—
Fonds de titres indexés sur l'inflation	354 025	16,5	131	293 887	16,6	108
Fonds d'investissement des étudiants	565	6,1	—	470	6,3	—
	1 360 241			1 126 227		

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Fonds de retraite des juges

	2010			2009		
	Juste valeur des titres à revenu fixe \$	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux \$	Juste valeur des titres à revenu fixe \$	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux \$
Fonds d'obligations nominales	7 161	6,5	1	5 167	7,0	1
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	73	5,9	—	109	5,1	—
Fonds de titres du marché monétaire	35	0,2	—	—	—	—
Fonds de couverture de change du FRJ	—	—	—	788	7,0	—
Fonds de titres indexés sur l'inflation	2 470	16,5	1	2 065	16,6	1
Fonds d'investissement des étudiants	4	6,1	—	3	6,3	—
	9 743			8 132		

Les tableaux qui suivent présentent la durée à l'échéance des instruments financiers contenus dans les catégories des titres à revenu fixe, des actifs indexés sur l'inflation et des autres placements au 31 mars.

Fonds de retraite dans les services publics

	2010					2009		
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	De 6 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$	Rendement effectif moyen %	Total \$	Rendement effectif moyen %
Titres canadiens								
Obligations du gouvernement du Canada	20 526	342 173	93 743	497 476	953 918	3,0	615 956	3,2
Obligations provinciales	15 429	81 343	86 000	199 307	382 079	5,1	428 155	5,1
Obligations municipales	3 056	12 369	97 989	1 715	115 129	4,7	81 105	5,0
Obligations de sociétés	—	47 400	639	39 577	87 616	5,3	90 413	5,2
Autres	—	42 306	7 868	37 427	87 601	4,6	110 258	5,9
Titres étrangers								
Obligations du Trésor	—	—	—	10 501	10 501	3,3	7 229	2,3
	39 011	525 591	286 239	786 003	1 636 844		1 333 116	

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Fonds de retraite des enseignants

	2010					Rendement effectif moyen	2009	
	Moins de 1 an	Durée à l'échéance			Total		Total	Rendement effectif moyen
		De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans				
	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	%
Titres canadiens								
Obligations du								
gouvernement du Canada	16 906	281 858	77 209	421 254	797 227	3,0	525 000	3,2
Obligations provinciales	12 662	66 996	70 832	164 173	314 663	5,1	358 666	5,1
Obligations municipales	2 458	10 188	80 714	1 412	94 772	4,7	67 937	5,0
Obligations de sociétés	—	39 038	540	32 600	72 178	5,3	75 735	5,2
Autres	—	34 798	6 480	31 313	72 591	4,6	92 627	5,9
Titres étrangers								
Obligations du Trésor	—	—	—	8 810	8 810	3,3	6 263	2,3
	32 026	432 878	235 775	659 562	1 360 241		1 126 227	

Fonds de retraite des juges

	2010					Rendement effectif moyen	2009	
	Moins de 1 an	Durée à l'échéance			Total		Total	Rendement effectif moyen
		De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans				
	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	%
Titres canadiens								
Obligations du								
gouvernement du Canada	122	2 037	558	2 962	5 679	3,0	3 754	3,2
Obligations provinciales	92	484	512	1 186	2 274	5,1	2 614	5,1
Obligations municipales	18	74	583	10	685	4,7	495	5,0
Obligations de sociétés	—	282	4	236	522	5,3	552	5,2
Autres	—	252	47	222	521	4,6	671	5,9
Titres étrangers								
Obligations du Trésor	—	—	—	63	63	3,3	44	2,3
	232	3 129	1 704	4 679	9 744		8 132	

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

d) Risque de crédit : les Fonds sont exposés au risque de crédit dans l'éventualité où une contrepartie à un instrument dérivé ou à un titre de créance serait en situation de défaut ou deviendrait insolvable. La SGPNB a établi des critères d'investissement qui ont été conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites par type d'émetteur et par cote de solvabilité pour le risque de crédit découlant des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. La direction assure un suivi mensuel de ce risque. Les instruments dérivés et les titres de créance à court et long terme se limitent à ceux auxquels une agence de cotation externe a attribué des cotes élevées de solvabilité. Ces cotes sont de BBB et plus pour les titres de créance à long terme et de R-1 pour les titres de créance à court terme. Toute révision à la baisse d'une cote de solvabilité en deçà d'une cote de qualité supérieure est examinée par le conseil d'administration de la SGPNB.

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal pour chacun des Fonds au 31 mars.

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Placements	2 445 751	1 984 833	1 981 174	1 644 260	14 547	12 088
Apports à recevoir	15 113	12 855	4 005	3 690	11	8
Autres montants à recevoir	126	141	102	116	—	—
	2 460 990	1 997 829	1 985 281	1 648 066	14 558	12 096

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal selon la solvabilité au 31 mars.

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
AAA	1 031 756	749 129	859 565	635 270	6 143	4 569
AA	735 787	606 475	574 256	482 241	4 294	3 615
A	401 917	293 306	324 676	246 672	2 391	1 790
R-1	281 089	305 704	218 366	247 450	1 668	1 858
Autres	10 441	43 215	8 418	36 433	62	264
	2 460 990	1 997 829	1 985 281	1 648 066	14 558	12 096

Au 31 mars 2010, la plus forte concentration du risque de crédit se rapportait aux obligations du gouvernement du Canada.

e) Risque de cours : ce risque découle de la possibilité que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison de l'évolution des cours (pour les variations autres que celles découlant des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit). Le risque de cours peut influencer sur des placements en particulier ou des indices de marché.

Une tranche des actifs de chacun des Fonds est investie dans des FFFU qui investissent, selon un style actif ou passif, dans des actions et des marchandises. Pour gérer les risques sur actions et sur marchandises, la direction investit dans des pays, secteurs, émetteurs et marchandises en mettant l'accent sur une grande diversification.

Les Fonds appliquent aussi des stratégies fondées sur le rendement absolu au moyen de placements dans le fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés et le Fonds à gestion quantitative. Ces stratégies fondées sur le rendement absolu ont une faible corrélation avec les indices de marché et peuvent donc permettre de générer des rendements favorables sans égard à la conjoncture des marchés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

f) Risque d'illiquidité : ce risque découle de la possibilité que les fonds disponibles soient insuffisants pour répondre aux besoins en trésorerie. Les rentrées de fonds comprennent les cotisations de retraite versées par le promoteur des régimes, la trésorerie et les actifs facilement négociables, tels que les obligations gouvernementales et les titres cotés en bourse. Les sorties de fonds incluent les versements au promoteur pour les prestations de retraite, les achats de titres et le règlement des engagements antérieurs au titre des placements en actions de sociétés fermées, en biens immobiliers et dans les infrastructures.

La répartition de l'actif des Fonds est expressément conçue pour faire en sorte que des actifs liquides suffisants soient disponibles pour verser les prestations de retraite au moment opportun. La répartition de l'actif est une combinaison de titres à revenu fixe, d'actions et d'autres placements. À l'exception de la trésorerie, les obligations gouvernementales constituent la catégorie d'actifs la plus liquide, alors que les placements en actions de sociétés fermées du fonds d'actions de sociétés fermées et les placements en biens immobiliers de sociétés fermées et dans les infrastructures du fonds de valeurs immobilières canadiennes sont très illiquides en raison de la plus longue durée à l'échéance de ces placements.

Les liquidités nettes incluent la juste valeur de l'ensemble des actifs, à l'exception des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers de sociétés fermées et dans les infrastructures et des placements régionaux du Nouveau-Brunswick, la juste valeur des garanties données aux courtiers et aux contreparties et les engagements d'investissement non provisionnés. Le tableau qui suit présente le calcul des liquidités nettes au 31 mars.

	2010			2009		
	FRSP Total de l'actif \$	FRE Total de l'actif \$	FRJ Total de l'actif \$	FRSP Total de l'actif \$	FRE Total de l'actif \$	FRJ Total de l'actif \$
Actif net	4 600 928	3 712 613	27 270	3 850 390	3 155 775	23 336
Moins : placements dans le fonds d'actions de sociétés fermées (note 4)	(92 298)	(76 451)	(567)	(95 908)	(80 121)	(596)
Moins : placements dans le fonds de valeurs immobilières canadiennes (note 4)	(55 546)	(43 739)	(333)	(49 261)	(39 998)	(303)
Moins : placements dans le fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick (note 4)	(12 299)	(9 947)	(73)	(17 954)	(14 745)	(109)
Moins : placements dans le fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique (note 4)	(14 672)	(12 200)	(88)	(11 324)	(9 622)	(70)
Moins : garanties données [note 5a)]	(260 593)	(212 376)	(1 550)	(142 062)	(116 241)	(865)
Moins : engagements d'investissement (note 10)	(133 989)	(109 597)	(818)	(134 459)	(111 732)	(834)
Liquidités nettes	4 031 531	3 248 303	23 841	3 399 422	2 783 316	20 559

g) Prêt de titres : certains FFPU dans lesquels les Fonds ont investi ont conclu un accord de prêt de titres avec leur dépositaire dans le but d'accroître le rendement des portefeuilles. Aux termes de cet accord, le dépositaire peut prêter des titres appartenant aux FFPU à des emprunteurs approuvés en contrepartie d'une garantie, composée de titres facilement négociables et garantis par un gouvernement et s'élevant à au moins 105 % de la valeur des titres prêtés, et de frais d'emprunt. La SGPNB applique des restrictions concernant les emprunteurs approuvés pour réduire le risque de crédit de contrepartie. Les titres prêtés demeurent inclus dans les placements à l'état de l'actif net. Au 31 mars 2010, les Fonds avaient prêté des titres dont la juste valeur estimative était la suivante : 496 162 \$ pour le FRSP (388 997 \$ en 2009), 399 574 \$ pour le FRE (321 006 \$ en 2009) et 2 951 \$ pour le FRJ (2 370 \$ en 2009).

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

6. Contrats sur instruments dérivés

Un instrument dérivé est un contrat financier dont la valeur est fondée sur la valeur nominale des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. En raison de leurs placements dans les FFPU, les Fonds peuvent être partie à certains instruments dérivés, y compris des contrats à terme normalisés, des swaps d'intérêts, des contrats de change à terme, des swaps de devises et des swaps sur le rendement total d'actions. Un contrat à terme normalisé est un accord conclu entre deux parties en vue d'acheter ou de vendre un titre ou un intérêt financier à une date donnée, en quantité et à un prix déterminés. Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers reconnus. Un swap d'intérêts est un accord conclu en vue d'échanger périodiquement des flux de trésorerie selon un montant en capital nominal. Un contrat de change à terme est un accord conclu entre deux parties et négocié sur un marché hors-cote, et non pas sur un marché boursier organisé, en vue d'acheter ou de vendre une devise contre un montant dans une autre devise à une date et à un prix futurs. Un swap sur le rendement total d'actions, qui est négocié sur un marché hors cote, est un accord conclu entre deux parties en vue d'échanger des rendements financiers, selon des modalités préétablies et un montant nominal.

Les instruments dérivés sont utilisés à diverses fins, notamment pour investir sur un marché boursier particulier de manière efficace et peu coûteuse (contrats à terme normalisés et swaps), pour accroître les rendements (swaps sur le rendement total d'actions), pour convertir des paiements à taux d'intérêt fixe en paiements à taux d'intérêt variable (swaps d'intérêts) et pour se couvrir contre les pertes éventuelles découlant des variations des taux de change ou des cours des actions (contrats de change à terme).

Les contrats sur instruments dérivés entraînent un risque de crédit au cas où les contreparties deviendraient incapables de respecter les modalités des contrats [il y a lieu de se reporter à la note 5 e)]. La SGPNB atténue ce risque en ne concluant des contrats sur instruments dérivés qu'avec des contreparties ayant des cotes élevées de solvabilité et en limitant le risque lié à chaque contrepartie à 5 % du total des actifs. Les instruments dérivés sont aussi assujettis aux risques de change, de taux d'intérêt, de cours et d'illiquidité [il y a lieu de se reporter aux notes 5 b), c), d) et f)]. Le risque d'illiquidité découle de la possibilité que les Fonds aient à payer une prime pour annuler ou compenser une position sur instruments dérivés avant son échéance.

Selon les énoncés des politiques d'investissement, l'effet de levier financier est interdit dans l'utilisation d'instruments dérivés. Par conséquent, des actifs à court terme suffisants, selon un montant sous-jacent au comptant, sont conservés pour couvrir le risque éventuel lié aux instruments dérivés.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des instruments dérivés utilisés par chaque Fonds. Les valeurs nominales correspondent aux volumes des positions en cours sur instruments dérivés. La valeur nominale est égale au montant auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins du calcul des flux de trésorerie pour les swaps, les contrats de change à terme et les contrats à terme normalisés.

Fonds de retraite dans le secteur public

	2010 valeur nominale \$	2010 juste valeur \$	2009 valeur nominale \$	2009 juste valeur \$
Gestion de l'actif				
Contrats à terme normalisés sur actions	124 521	341	(3 519)	1 467
Swaps sur actions	432 426	38 042	245 255	3 564
Swaps d'intérêts	—	—	5 133	(18)
Swaps de devises	17 504	(17 535)	17 339	(2 287)
Contrats de change à terme	3 783	759	5 318 485	(7 892)
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		21 607		(5 166)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

6. Contrats sur instruments dérivés (suite)

Fonds de retraite des enseignants

	2010 valeur nominale \$	2010 juste valeur \$	2009 valeur nominale \$	2009 juste valeur \$
Gestion de l'actif				
Contrats à terme normalisés sur actions	93 481	279	(3 102)	1 142
Swaps sur actions	321 278	28 329	186 040	2 702
Swaps d'intérêts	—	—	4 300	(15)
Swaps de devises	12 988	(13 010)	13 152	(1 735)
Contrats de change à terme	4 028	614	4 190 087	(6 282)
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		16 212		(4 188)

Fonds de retraite des juges

	2010 valeur nominale \$	2010 juste valeur \$	2009 valeur nominale \$	2009 juste valeur \$
Gestion de l'actif				
Contrats à terme normalisés sur actions	740	1	(21)	8
Swaps sur actions	2 573	226	1 492	22
Swaps d'intérêts	—	—	31	—
Swaps de devises	104	(104)	106	(14)
Contrats de change à terme	23	5	30 879	(54)
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		128		(38)

Le tableau qui suit présente la durée à l'échéance des instruments dérivés, selon la valeur nominale, au 31 mars.

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Moins de 1 an	573 061	5 560 221	427 515	4 372 025	3 409	32 350
De 1 an à 5 ans	5 173	22 472	4 260	17 452	31	137
	578 234	5 582 693	431 775	4 390 477	3 440	32 487

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Actif net détenu en fiducie
Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

7. Revenu de placement

a) Revenu (perte) de placement

Le tableau qui suit présente le revenu (la perte) de placement pour les exercices terminés le 31 mars, compte tenu des gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements.

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Intérêts créditeurs	60 078	74 038	53 635	61 772	395	444
Revenu de dividende	51 743	65 965	41 887	54 707	308	398
Revenu tiré du marché monétaire	3 446	13 568	2 836	11 093	21	84
Revenu (perte) lié(e) aux instruments dérivés	166 370	(256 776)	130 767	(205 265)	1 001	(1 547)
Revenu tiré du prêt de titres	678	1 031	532	824	4	6
Coûts de transaction	(6 391)	(8 453)	(5 127)	(6 920)	(38)	(53)
Autres	(2 206)	(1 353)	(1 810)	(1 119)	(13)	(9)
	273 718	(111 980)	222 720	(84 908)	1 678	(677)
Pertes réalisées sur les placements	(18 158)	(129 581)	(15 784)	(112 155)	(109)	(773)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	508 674	(629 190)	420 722	(516 775)	3 046	(3 764)
Gain (perte) total(e) sur les placements	490 516	(758 771)	404 938	(628 930)	2 937	(4 536)
Revenu (perte) de placement	764 234	(870 751)	627 528	(713 838)	4 615	(5 213)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

7. Revenu de placement (suite)

b) Revenu (perte) de placement par catégorie d'actifs

Le tableau qui suit présente le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actifs et par FFPU pour les exercices terminés le 31 mars, avant et après la répartition des gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements.

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Titres à revenu fixe						
Obligations nominales	44 367	50 459	36 917	42 516	267	300
Valeurs à revenu fixe du						
Nouveau-Brunswick	238	1 323	186	1 097	1	8
Titres du marché						
monétaire	1 547	1 684	1 062	1 446	9	11
Fonds d'investissement						
des étudiants	199	(123)	216	(134)	1	(1)
Couverture de change	68 153	(103 572)	57 598	(88 468)	417	(633)
	114 504	(50 229)	95 979	(43 543)	695	(315)
Actions						
Fonds indiciel d'actions						
canadiennes	188 920	(175 370)	142 439	(132 034)	1 143	(1 045)
Fonds d'actions						
canadiennes externes	53 093	(64 651)	43 406	(53 724)	321	(388)
Indice complémentaire						
S&P/TSX	31 972	(30 534)	26 115	(25 331)	193	(183)
Fonds d'actions de						
répartition						
internationales	—	563	—	447	—	3
Fonds d'actions						
internationales						
externes	17 820	(40 747)	14 598	(33 783)	108	(244)
Fonds d'actions						
canadiennes – stratégie						
active à long terme	43 666	(36 358)	35 707	(29 968)	264	(217)
Fonds d'actions						
européennes	—	(6 690)	—	(5 408)	—	(41)
Fonds indiciel d'actions						
EAO	111 329	(209 418)	86 583	(165 178)	673	(1 251)
Fonds indiciel d'actions						
américaines	87 236	(116 449)	68 379	(93 556)	525	(691)
	534 036	(679 654)	417 227	(538 535)	3 227	(4 057)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Actif net détenu en fiducie
Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

7. Investment Income (cont'd)

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Actifs indexés sur l'inflation						
Fonds de titres indexés sur l'inflation	45 354	(7 240)	39 023	(6 429)	273	(45)
Fonds de valeurs immobilières canadiennes	(1 771)	(685)	(1 452)	(535)	(11)	(4)
Fonds de valeurs immobilières américaines	80 960	(89 027)	84 373	(88 416)	487	(528)
Fonds axé sur les marchandises	2 656	(39 545)	2 153	(32 764)	16	(236)
	127 199	(136 497)	124 097	(128 144)	765	(813)
Autres placements						
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	460	(1 085)	371	(886)	3	(7)
Fonds à gestion quantitative	2 984	(680)	2 446	(588)	18	(4)
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	1 109	1 260	931	1 075	7	8
Fonds d'actions de sociétés fermées	(16 058)	(3 866)	(13 393)	(3 217)	(100)	(25)
	(11 505)	(4 371)	(9 645)	(3 616)	(72)	(28)
	764 234	(870 751)	627 658	(713 838)	4 615	(5 213)

8. Capital et rendement à long terme annualisé

Pour chacun des Fonds, le capital s'entend de l'actif net. L'objectif de chaque Fonds est de réaliser un rendement à long terme annualisé qui égale ou dépasse les hypothèses de rendement des placements énoncées dans l'évaluation actuarielle de chacun des régimes de retraite. Des descriptions qualitatives du processus de gestion et de la qualité des placements sont fournies à la note 4, Placements, à la note 5, Gestion des risques liés aux instruments financiers, et à la note 6, Contrats sur instruments dérivés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2010

8. Capital et rendement à long terme annualisé (suite)

Les plus récentes évaluations actuarielles sont datées du 1^{er} avril 2009 pour le FRSP, du 1^{er} avril 2009 pour le FRE et du 1^{er} avril 2007 pour le FRJ. Les évaluations servent à définir les hypothèses sur le rendement nominal à long terme et indexé sur l'inflation. Le tableau qui suit présente les hypothèses sur l'objectif de rendement nominal à long terme des placements et résume les données sur le rendement nominal à long terme annualisé, sur 4 ans et 10 ans, pour chacun des Fonds.

	2010			2009		
	Rendement nominal actuariel requis %	Rendement nominal annualisé sur 4 ans %	Rendement nominal annualisé sur 10 ans %	Rendement nominal actuariel requis %	Rendement nominal annualisé sur 4 ans %	Rendement nominal annualisé sur 10 ans %
FRSP	6,60	1,75	4,36	6,60	0,92	4,49
FRE	6,60	1,80	4,49	7,12	0,87	4,46
FRJ	7,12	1,74	4,20	7,12	1,05	4,52

9. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer des trois fonds en fiducie combinés comprennent un montant à payer à la SGPNB de 2 510 \$ (2 289 \$ en 2009).

10. Engagements

Le fonds d'actions de sociétés fermées et le fonds de valeurs immobilières canadiennes ont pris des engagements d'investissement qui peuvent être financés pendant les quelques prochaines années conformément aux modalités des divers contrats de société. Le tableau qui suit présente les engagements non provisionnés au 31 mars.

	FRSP		FRE		FRJ	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Fonds d'actions de sociétés fermées	100 053	109 043	82 873	91 095	615	677
Fonds de valeurs immobilières canadiennes	33 936	25 416	26 724	20 637	203	157
	133 989	134 459	109 597	111 732	818	834

En outre, le fonds de valeurs immobilières canadiennes a pris des engagements d'investissement relatifs à des placements dans des immeubles à logements multiples conditionnels à la réalisation de certains objectifs définis de construction et de location. Les engagements conditionnels s'élèvent à 14 609 \$ (néant en 2009) pour le FRSP, à 11 504 \$ (néant en 2009) pour le FRE et à 87 \$ (néant en 2009) pour le FRJ.